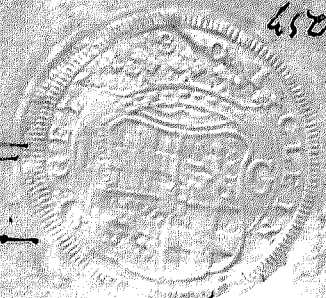


gasthuis van Delft No 112.

450

35

Lezou Ed' hain le 20^e d'Aout
1801. Lors parut devant moi
M^{re} Cornelia de Wijs, a
qualite' de Notaire de la
Cour d'Altrecht &c



[Signature]



et devant les témoins après
nommés à cet effet.



Monsieur Jan Dileman Blekman
 en qualité d'Exécuteur testamentaire
 de feu Monsieur Abraham Heerdarm,
 demeurant en cette ville, connu de
 moi Notaire. Lequel en la
 dite qualité a fait et constitué pour
 ses Procureurs généraux et spéciaux
 Messrs Abel Cesar Molire, Antoine
 Chrystoma pour tramoulin et Abraham
 Texier Agociant à Paris, en vertu de
 son Separament, l'un en l'absence
 de l'autre, aux quels il donne
 pouvoir en la dite qualité de céder
 et transférer à Monsieur Anthony
 van Damm, la Propriété et jouissance
 de toutes rentes perpétuelles inscrites
 sur le grand Livre de la Dette Nationale,
 appartenant au Constituant en sa
 qualité, avec toutes les arrérages échus
 et payables; Abandonner la jouissance
 des dites rentes au fauveu du dit
 van Damm, pour en faire et disposer
 comme lui appartenant et en
 toute propriété, et généralement
 à raison de ce qu'il est dessus, faire
 tout ce qu'il sera requis, promettant
 obligeant &c.

Fait et passé à Utrecht en
 présence de Jan De Wijk et Hendricka Mene,
 ses Commis et témoins.

J. De Wijk J. D. Blekman
 10001
 Notaire
 Cornelis de Wijk
 10001